Réf. Farde e-Assemblées : 2688414

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : 25 Direction Planification Stratégique et Opérationnelle.- Topographie et Expertise.- Dénomination de voies publiques - rue Ingrid Daubechies et Parc des Croix.- Adoption.

Le Conseil communal,

Dans le cadre du permis d'urbanisme C823/2023 une nouvelle voirie de connexion sera créée entre l'avenue des Croix de Guerre et la chaussée de Vilvorde; que cette voirie assure l'accès au parking sous-terrain et peut être utilisée pour les livraisons à l'école ; que le trafic supplémentaire de véhicules est considéré comme minime et ne constitue pas une nuisance pour la circulation ;

Considérant que cette voirie doit disposer d'un nom ;

Considérant que le souhait de la Ville de Bruxelles est l'utilisation des noms de femmes lors de la dénomination de nouveaux espaces publiques ;

Considérant que la proposition pour la dénomination de cette voirie est "rue Ingrid Daubechies" ;

Considérant que cette proposition tend à rendre hommage à Ingrid Daubechies : "Ingrid Daubechies est une physicienne et mathématicienne belge, naturalisée américaine en 1996. Elle est connue pour ses travaux autour des ondelettes et de la compression d'image. Daubechies est reconnue pour son étude de méthodes mathématiques améliorant les technologies de compression d'images."

Considérant que la Ville a pris contact avec Mme Ingrid Daubechies en date du 05/11/2025 afin de lui demander son accord pour donner son nom à la rue; Que Mme Daubechies à acceptée la proposition avec gratitude ;

Considérant qu'un avant-projet est en cours pour la réalisation du parc triangulaire pour lequel la demande d'urbanisme sera introduite dans les meilleurs délais ;

Considérant le souhait de la Ville de dénommer ce parc "le parc des Croix" ;

Considérant la circulaire ministérielle du 07.12.1972 relative aux dénominations de voies et places publiques ;

Considérant que la section bruxelloise de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie représentée par Monsieur Pierre Van Nieuwenhuysen a émis un avis défavorable par mail sur la proposition de nom de Ingrid Daubechies en date du 16/11/2025, au motif que les rues ne peuvent être nommées d'après des personnes vivantes (uniquement 20 ans après la date du décès); Qu'un avis favorable a été emis par Monsieur Pierre Van Nieuwenhuysen en date du 16/11/2025 pour le nom "parc des Croix" ;

Considérant que la Ville de Bruxelles choisit de ne pas tenir compte de l'avis négatif de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie concernant la proposition de nom de Ingrid Daubechies, et ce, sur la base des éléments suivants :
1) La Ville s'est engagée à augmenter la présence de femmes dans l'espace public, notamment à travers les dénominations de voirie. Rappelons qu'aujourd'hui, la toponymie reste très déséquilibrée : la majorité des rues porte des noms masculins.
2) Le critère imposant d'attendre le décès — et parfois plusieurs décennies — est particulièrement défavorable aux femmes. Leur reconnaissance publique, professionnelle et historique est beaucoup plus récente : il y a plus de 50 ans, les femmes étaient largement invisibilisées.

Sur proposition du Collège des Bourgmèstre et Échevins,

DECIDE :

Article unique : Attribuer la dénomination « rue Ingrid Daubechies » à la nouvelle voirie de connexion qui fera la connexion entre l'avenue des Croix de Guerre et la chaussée de Vilvorde et la dénomination "parc des Croix" au parc triangulaire qui sera y réalisé.

Annexes :

Plan de situation (Consultable au Secrétariat des Assemblées)